LE PEUPLE DE DIEU

En abordant ce deuxième chapitre, un des textes majeurs de ce Concile, là encore les pères conciliaires développent une nouvelle approche de l'Eglise. C'est ce dont je vous ai parlé à plusieurs reprises, à savoir que l'Eglise se démarque radicalement de sa vision temporelle pour en revenir à sa véritable dimension qui est d 'abord Eglise du Christ et non une puissance temporelle. Pour autant ne lui jetons pas la pierre, car ce sont les circonstances de l'histoire humaine qui l'ont conduite à se fourvoyer dans le temporel. Cette nouvelle conception, encore que, déjà bien perçue par de nombreux hommes d'Eglise par le passé (tous les saints qui ont œuvré en ce sens), a eu un énorme inconvénient sinon une grave erreur dans l'interprétation qui en a été faite, dans la période post conciliaire. Encore une fois, il nous faut tenir compte du contexte historique et sociétal pour bien comprendre ce phénomène assez dramatique. Mais voyons d'abord ce que nous exprime le Concile.

Dans la droite ligne de ce que nous venons de voir, le cardinal Suenens propose de placer le chapitre sur le Peuple de Dieu immédiatement après l'Eglise, au grand dam des vaticanistes. En effet, parler du peuple de Dieu avant le Pape et les évêques leur semblaient un manque de respect à l'égard du pape et des évêques. La grande majorité des pères approuve la proposition, ce qui sur le plan théologique est là aussi une redécouverte de la véritable nature de l'Eglise qui est d'abord et avant tout Peuple de Dieu.

"Ceux, en effet, qui croient au Christ, qui sont « re-nés » non d'un germe corruptible mais du germe incorruptible qui est la parole du Dieu vivant (cf. *1 P* 1, 23), non de la chair, mais de l'eau et de l'Esprit Saint (cf. *Jn* 3, 5-6), ceux-là constituent finalement « une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis, ceux qui autrefois n'étaient pas un peuple étant maintenant le Peuple de Dieu » (*1 P* 2, 9-10)."

Si Luther avait été là, il aurait certainement applaudi à deux mains, lui qui avait formulé clairement cette revendication qui lui avait été refusée. Le Concile brisait ainsi une conception cléricale et juridique d'une Eglise qui gouvernait des fidèles comme un simple troupeau sans aucune connaissance (un peu comme les pharisiens à l'égard des juifs). L'Eglise reconnaît ainsi le sacerdoce commun des baptisés, là où Luther en déduisait que le statut des prêtres était le même que les baptisés, alors qu'il n'en est rien, du fait du Sacrement de l'Ordre.

Si le terme de peuple a été accueilli avec Joie par les fidèles, bon nombre d'entre eux ont carrément oublié la suite de l'expression : **de Dieu**. Cette expression dans son ensemble fait référence à l'arrière-plan biblique et c'est dans ce contexte qu'elle prend tout son sens. Tout le travail des exégètes dans la période pré conciliaire a été déterminant, bien compris par le Concile mais détourné par beaucoup. Le terme de « peuple » a été compris dans le sens commun de nos démocraties qui n'ont rien en commun avec les fondateurs de la démocratie que sont les grecs. Un chanteur très connu avait par le passé, mis en doute le fait que les hommes sont nés égaux entre eux et il disait qu'il n'en mettrait pas sa main au feu…. C'est bien ce que les Grecs avaient compris, et c'est pour quoi leur système démocratique était fort différent du nôtre. Ils distinguaient le peuple en deux mots : *"Laos"* et *"Demos"*. Ces deux mots pourraient être traduits par peuple mais selon deux sens différents. Le *laos* c'est l'ensemble des habitants d'une même nation, d'un même état, alors que demos représente l'ensemble des citoyens cultivés et relativement aisés, en capacité de gérer les affaires politiques, économiques et sociales d'une cité, d'un état. Nous sommes bien loin de la définition de peuple telle que l'ont compris nos révolutionnaires de 1789, et que nous le comprenons aujourd'hui encore.

C'est ainsi qu'une grande partie des fidèles a voulu considérer comme aujourd'hui encore que l'Eglise se devait d'être démocratique au sens populaire du terme. C'est exactement la négation du Concile et c'est une première partie de l'explication des erreurs d'interprétation des textes conciliaires. Ici, vous voyez bien par vous-mêmes, après avoir lu le premier chapitre de cette

Constitution, que le Peuple de Dieu n'a rien à voir avec les notions de démocratie que d'aucuns auraient voulues et voudraient voir encore appliquer dans l'Eglise.

D'ailleurs, je vais vous parler de l'Eglise, en commentant ce terme qui vient du grec "Ekklesia", ce qui vous confortera dans cette nouvelle expression de Peuple de Dieu, puisqu'il est le prolongement de Qahal, assemblée du Sinaï, mais avec une dimension nettement plus ouverte et plus universelle.

(Je ne joins pas le document sur l'Ekklesia à cette étude de Vatican, puisque j'en fais un commentaire oral, et la publication sera déjà assez lourde et fournie comme cela.)

Et comme nous le dit le texte, au troisième alinéa du §9, il s'agit d'un peuple messianique, c'est-à-dire en attente dans une perspective eschatologique, ce qui suppose d'avoir une conscience éclairée sur le fait que c'est le Christ qui a racheté le genre humain, et non acheté comme le donne certaines traductions (édition Bayard entre autres). Ce que veut nous dire ce texte, c'est que le salut n'est en rien une affaire de salut individuel comme le prônait le Jansénisme. Le Concile insiste bien sur la notion de Salut universel pour tout le genre humain et le petit troupeau que constitue l'Eglise est le signe visible que cette volonté de Dieu concerne toute l'humanité. Et c'est en cela que les pères affirment l'Eglise comme sacrement du salut. En effet, l'Eglise est présente au monde mais de manière transcendante au-delà de l'espace et du temps.

Comprenons bien que la notion de Peuple de Dieu qui s'origine dans les Ecritures affirme sans réserve la dignité égale de tous les baptisés du Pape, des évêques, des prêtres, des diacres, au dernier laïc, ayant la qualité de prêtre prophète et roi. Par le passé, je vous avais déjà exprimé la signification spirituelle de ces qualités. Je vous le redis encore une fois :

Prêtre parce que le peuple de Dieu doit rendre un culte à Dieu, ce que l'on fait dans les diverses célébrations liturgiques, les temps de prière sous quelque forme que ce soit. En toutes choses, le peuple de Dieu doit Lui rendre grâce.

Prophète parce que le Peuple de Dieu témoigne de la Promesse de salut offerte à tous les hommes de bonne volonté au milieu de toutes les tribulations que traverse l'humanité.

Roi parce que le Peuple de Dieu bénéficie de la Liberté des enfants de Dieu, acquise par le baptême qui nous libère de l'esclavage du péché. Cette liberté les rend capables de résister au mal, et le sacrement de Réconciliation a ici toute sa place.

Dans le même temps, il affirme contre les thèses protestantes une diversité de services ou offices qui entraîne ipso facto une inégalité sur le plan fonctionnel. C'est ce que va nous dire le § 10.

Le sacerdoce commun

Revenons en arrière dans l'histoire, pour reprendre la question de l'égale dignité des baptisés dans l'Eglise que Luther avait soulevée. Cette revendication parfaitement fondée impliquait d'après Luther qu'il ne pouvait y avoir, entre les baptisés, que des différences de fonction temporaire. En affirmant cela, il remettait implicitement en cause le sacrement de l'Ordre et donc le caractère permanent de ce sacrement et par suite tout l'ordre hiérarchique de l'Eglise, laquelle considère ce sacrement institué par le Christ (cf.la vocation de Pierre). Luther affirme a contrario selon sa formule consacrée "Sola Scriptura", sans médiation de l'Eglise, donc en refusant et sa Tradition et son Magistère, qu'il n'est que deux sacrements : le Baptême et l'Eucharistie. Ce différend demeure encore aujourd'hui et c'est ce qui fait obstacle à l'unité entre catholiques et protestants.

Le Concile de Trente dans le climat polémique de l'époque va passer sous silence le sacerdoce commun pour mettre l'accent sur le Sacrement de l'Ordre et va affirmer avec force le caractère définitif imprimé par l'ordination et donc la différence essentielle et fondamentale et pas seulement de degré entre prêtre et laïc. Pie XII l'avait déjà rappelé dans son encyclique "Mediator Dei".

Vatican II sera le premier Concile qui va traiter de cette question, 400 ans après le Concile de Trente. Le vocabulaire utilisé est à caractère sacrificiel ce qui peut nous surprendre aujourd'hui, et qui justement provoque des interprétations non fondées. Le texte reprend en effet l'épître de St Paul aux romains en 12, 1 qui appelle les baptisés à s'offrir en en victimes vivantes, saintes et agréables à Dieu. Or, ce mot victime est traduit en latin par le terme "hostia ", d'où vient le mot "hostie" Il n'est donc pas question d'un Dieu qui demanderait le sang de son Fils et par suite de ses disciples. Bien au contraire, il s'agit bien plus simplement de conformer nos vies au Christ et de Lui offrir ce que nous sommes.

Ensuite, reprenant l'épître de Pierre, (1P 3,15) le Concile fait siennes ses paroles : *"Soyez toujours prêts à vous défendre devant quiconque vous demande raison de l'Espérance qui est en vous mais avec douceur et respect."* C'est donc de l'unique sacerdoce du Christ que tous les chrétiens participent mais chacun selon son mode propre ainsi le sacerdoce ministériel exercé "in Personna Christi" et le sacerdoce royal de tous les baptisés qui *" exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, leur renoncement et leur charité effective.* C'est ainsi que le Concile développe une brève synthèse sur l'exercice du sacerdoce commun qui revient à une vie chrétienne conforme à l'Evangile à la réception des sacrements dont le plus essentielle "Source et sommet de la Vie chrétienne". Cet exercice leur permet de répondre à l'appel à la sainteté sachant que Dieu seul est Saint.

Au § 12, les pères conciliaires vont approfondir le sens de ce sacerdoce en affirmant la fonction prophétique du Peuple de Dieu en soulignant qu'il ne peut faillir dès lors que des évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs, il manifeste sa Foi par le sens surnaturel qui est " le Sensum Fidei", le sens de la Foi. Cette expression là encore s'enracine dans les Ecritures en particulier, dans l'épître aux Thessaloniciens 2,13 : *"C'est pourquoi nous rendons continuellement grâces à Dieu de ce qu'en recevant la parole de Dieu, que nous vous avons fait entendre, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais, ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu, qui agit en vous qui croyez."*

Remarquons au passage que c'est l'une des rares fois que le Concile emploie le terme surnaturel, et d'ailleurs vous avez tous fait l'expérience d'un dépassement de votre intelligence propre lorsque vous croyez, et que vous êtes plus que certains au-delà de toute logique de Celui en qui vous croyez : vous percevez chacun à votre manière que Dieu intervient dans votre vie même si vous ne le ressentez ou ne le reconnaissez qu'après coup.

Ce passage a donné lieu à de sévères discussions parce qu'il ouvre le champ à l'illuminisme ainsi qu'à de faux mysticismes. La période post conciliaire montrera que ce risque était bien présent dans la mesure où nombre de catholiques reprocheront à l'Eglise de n'être infaillible qu'au travers de son Magistère, ce qui est à contre sens du "Sensum Fidei", puisque le Magistère en découle. Prenez les exemples dans l'histoire de l'Eglise ou tant des hommes que des femmes ont permis à l'Eglise de maintenir la Foi, François d'Assise, Catherine de Sienne, St Jean de la croix, Thérèse d'Avila, et tant d'autres. Et puis là où les excès de la période post conciliaire ont provoqué de nombreux troubles dans la chrétienté occidentale rappelons nous que le Renouveau Charismatique jailli de nulle part et non de la hiérarchie de l'Eglise, a réaffirmé les dimensions spirituelles et sacramentelles de l'Eglise, alors qu'elles semblaient disparaitre. Ce sens de la Foi est accordé à tout le Peuple de Dieu puisque c'est l'Esprit Saint qui agit, et donc qui est au principe de l'infaillibilité. Cette dernière n'appartient donc pas exclusivement au Magistère, pas plus qu'au collège épiscopal mais à l'ensemble du peuple de Dieu. Nous reverrons cette dimension de l'infaillibilité au troisième chapitre.

Enfin, le Concile conclut ce chapitre avec l'affirmation de la catholicité du peuple de Dieu. Ce terme de catholique en son sens premier traduit l'universalité de l'Eglise puisque tous les hommes ont vocation à faire partie du Peuple de Dieu si vous faites référence à la dimension eschatologique de l'Eglise (cf. l'Apocalypse). A cet égard que vous soyez intégristes ou progressistes, vous avez là

un démenti formel et cinglant de toutes ces thèses plus ou moins fantaisistes qui voudraient une Eglise frileusement repliée sur elle-même, avec les bon d'un côté et les mauvais de l'autre, et qui se lancent mutuellement des anathèmes. C'est exactement à l'opposé de la volonté conciliaire. L'Eglise a bien au contraire à se dilater aux dimensions du monde selon l'expression des pères de l'Eglise et donc en référence à la Tradition profonde de l'Eglise.

Si les hommes sont appelés à faire partie du nouveau Peuple de Dieu, il n'est nouveau qu'en référence à Jésus Christ qui institue une nouveauté par rapport à l'Ancienne Alliance, si bien que tous les hommes dispersés dans le monde sont en communion les uns avec les autres par l'action de l'Esprit Saint. C'est pourquoi cette Eglise en marche sur la terre est nécessaire au Salut et le Concile précise qu'il s'agit d'un enseignement En cela, il a voulu éviter et rendre caduque la fameuse expression :"Hors de l'Eglise point de Salut". Si l'Eglise est nécessaire au salut en ce sens qu'elle permet aux hommes de bénéficier des grâces sacramentelles, elle ne rejette pas pour autant ceux qui sont baptisés, et qui ne sont pas dans la communion avec le successeur de Pierre. Le Concile opère ici une rupture radicale en revenant à la véritable nature spirituelle de l'Eglise, en refusant de condamner ces chrétiens que sont les orthodoxes, protestants et anglicans. Il anticipe déjà le décret sur l'œcuménisme qui, rappelons -le est très mal vu par la Curie et maintient donc la position du pape Jean XXIII qui veut que l'Eglise soit témoin de la Miséricorde divine et non plus une instance qui juge et condamne comme l'ensemble des Conciles avant Vatican II. Enfin, signalons que l'Eglise ne rebaptise jamais un chrétien qui aurait reçu le baptême dans une autre confession. Un certain nombre de catholiques dans la frange la plus intégriste refusera toujours cet aspect, craignant que l'Eglise ne perde de son influence alors qu'il n'en sera rien, bien au contraire.

Le Concile étend enfin comme un jeu de cercles concentriques son message aux deux autres religions en reconnaissant, au grand dam de plusieurs membres de la Curie, qu'ils sont aussi appelés à faire partie du nouveau peuple de Dieu. C'est tout d'abord le peuple juif dont le Christ Lui-même est issu. qui a reçu le premier les alliances et les promesses de Dieu, et en conséquence peuple élu à jamais *:"Car Dieu ne regrette rien de ses dons ni de son appel"* Les catholiques devraient s'en souvenir rien que pour leur vie personnelle et leur fidélité à l'Evangile. Ensuite, viennent les musulmans qui eux aussi reconnaissent le Créateur, professent avoir la foi d'Abraham, et eux aussi sont appelés à faire partie du peuple de Dieu. Attention, ici à ne pas confondre Islam et islamistes ou plus exactement jihadistes.

En effet, soyons très attentifs entre ce qui est de l'Islam qui prône les même valeurs que l'Evangile, et qui souffrent de l'interprétation radicale jihadiste qu'en font les islamistes. Pour information, ce qui est de l'ordre du Jihad est une discipline personnelle contre ses mauvais penchants, que vous retrouvez dans le Coran de la Mecque, alors que le Coran de Médine inspire les djihadistes du fait de la violence des versets contenus dans les sourates. Il s'agit ni plus ni moins d'éliminer tous ceux qui ne suivent pas le Coran, lequel a la prétention d'imposer la loi d'Allah, la Charia et de punir toute déviance, en considérant la femme comme un simple utérus avant d'être un être humain à part entière, ce qui vous explique sa condition d'esclave. Aujourd'hui, malgré les risques mortels qu'ils encourent, des hommes et des femmes de l'Islam osent s'attaquer à une interprétation peu conforme à la réalité du Coran, pour n'en retenir que celui de la Mecque, mais… il va falloir du temps, d'autant plus que les démocraties occidentales refusent systématiquement d'en considérer l'aspect religieux, et permet à l'Islam radical de progresser en catimini.

Enfin, le Concile étend son message à tous les autres, à tous ceux qui n'ont pas encore reçu l'Evangile et ignorent l'Eglise, non par leur faute directe, mais par pure ignorance. Là encore les pères conciliaires font preuve d'une ouverture d'esprit inconnue jusqu'alors dans l'Eglise. Ils renouent ainsi avec la Tradition puisque ce dialogue avec tous les hommes de bonne volonté, menant une vie droite dans la recherche de la Vérité est constitutif de la Foi et de l'Eglise depuis son origine. Vous remarquez que ce qui semble nouveau après deux millénaires de Christianisme, vient en fait s'enraciner dans la Tradition profonde de l'Eglise ce qui est de l'ordre d'une tradition vivante et non pétrifiée.

Tout ce qui vient d'être exprimé sur tous les hommes qui ne font pas encore partie du Peuple de Dieu conduit logiquement les pères conciliaires à proclamer le caractère missionnaire de l'Eglise. Vous reconnaissez ainsi une préoccupation très actuelle qui rejoint le Concile. Au cœur du monde le Peuple de Dieu doit reconnaître tout ce qui est bon, le guérir, l'achever pour la Gloire de Dieu pour que le monde soit transformé en Peuple de Dieu, , en Corps du Seigneur, et Temple du Saint Esprit. C'est ainsi que sera rendu tout honneur et toute gloire au Christ chef de tous, au Créateur et père de l'Univers.

Voici donc ce que les pères ont exprimé sur l'Eglise et le Peuple de Dieu : nombre de théologiens étaient conscients du risque de ce terme "peuple" pouvant être pris au premier degré. La suite leur donnera raison dans la mesure où des fidèles considéreront que le peuple est l'ensemble des fidèles face aux clercs. Confusion mortifère et qui ne correspond en rien à ce que nous venons de voir. L'autre confusion majeure a consisté en une reconnaissance du marxisme, socialisme comme union des peuples pour faire advenir le paradis sur terre. Dramatique confusion que l'on a appelée l'Evangile social : résultat entre autres, la JOC a fourni la plupart des cadres du parti socialiste et de la CGT, y compris certains prêtres qui se sont engagés dans ces structures. Je pourrais ainsi vous donner de nombreux exemples.

Nous allons maintenant aborder le troisième chapitre et je suis sûr que déjà vous commencer à mieux saisir l'esprit d'un texte conciliaire par rapport à un texte législatif ou administratif. Il faut en saisir d'abord le contexte et la question qui est ainsi posée. Ensuite s'intéresser aux conditions d'élaboration qui demande plusieurs versions remaniées par les commissions en fonction des interventions, pour lire attentivement le texte promulgué qui n'est pas forcément exemplaire du point de vue littéraire du fait de de tous les compromis et amendements dont il a fait l'objet. Enfin, pour réellement en saisir l'essence il convient de vérifier comment il a été interprété et reçu.